

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 19 décembre 2017 vers les 18 h 55 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Monsieur Yves Cossette, commissaire représentant du comité de parents
Monsieur Luc Gaudreault, commissaire
Madame Nancy Gélinas, commissaire
Madame Line Lecours, commissaire

Participe à cette séance, le directeur général, monsieur Denis Lemaire.

Sont aussi présents, le personnel cadre :

Monsieur Richard Boyer, directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Jean-François Gamache, directeur du Service du secrétariat général et secrétaire général

1. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION CE 23 1217 :

Madame la commissaire Nancy Gélinas PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document CE 1217-01 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

RÉSOLUTION CE 24 1217 :

Chaque membre présent du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 28 novembre 2017 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire inscrit sur le document CE 1217-02 soit approuvé tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

3. Sujets présentés par les Services des ressources humaines

3.1 Congé sabbatique à traitement différé

RÉSOLUTION CE 25 1217 :

CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel a demandé un congé sabbatique à traitement différé;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE d'accorder un congé sabbatique à traitement différé, conformément à la convention collective le concernant, à monsieur Éric Goulet, enseignant à l'école secondaire Paul-Le Jeune de Saint-Tite, congé d'une durée de six (6) mois, soit les 100 derniers jours de l'année scolaire 2019-2020, dans un plan de quatre (4) ans entrant en vigueur le 29 janvier 2018.

Adoptée à l'unanimité.

3.2 Nouvelles affectations - Personnel de soutien

RÉSOLUTION CE 26 1217 :

CONSIDÉRANT, à la suite de l'affichage de postes de personnel de soutien, que des personnes déjà à l'emploi de la Commission scolaire de l'Énergie et possédant les qualifications requises ont soumis leur candidature;

CONSIDÉRANT, selon la convention collective régissant le personnel de soutien, que si plus d'une personne possède les qualifications requises et répond aux exigences déterminées par la Commission scolaire, celle-ci procède suivant l'ordre d'ancienneté parmi les salariés réguliers;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nancy Gélinas PROPOSE l'affectation des personnes suivantes :

- Madame Sylvie Jourdain, secrétaire d'école, poste régulier à temps complet de 35 heures/semaine défini comme suit: 50 % à l'école Notre-Dame de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et 50 % à l'école de l'Énergie de Shawinigan, et ce, à compter du 8 janvier 2018;

- Madame Micheline Rouette, secrétaire d'école, poste régulier à temps partiel de 25 heures/semaine à l'école de la Petite-Rivière de Shawinigan, et ce, à compter du 8 janvier 2018;
- Madame Nicole Désaulniers, secrétaire (réceptionniste), poste régulier à temps complet de 35 heures/semaine aux Services des ressources humaines au centre administratif de Shawinigan, et ce, à compter du 8 janvier 2018;
- Madame Isabelle Laflamme, technicienne en organisation scolaire, poste régulier à temps complet de 35 heures/semaine à l'École forestière de La Tuque, et ce, à compter du 8 janvier 2018;
- Madame Louise Gladu, agente de bureau, classe 1, poste régulier à temps partiel de 25 heures/semaine au Carrefour Formation Mauricie de Shawinigan, et ce, à compter du 8 janvier 2018.

Adoptée à l'unanimité.

3.3 Engagement - Liste prioritaire - Personnel de soutien

RÉSOLUTION CE 27 1217 :

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie doit combler des postes de personnel de soutien;

CONSIDÉRANT que la convention collective prévoit l'embauche par la liste de priorité pour combler un poste vacant;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE l'engagement de madame Julie Bousquet, secrétaire, poste régulier à temps complet de 35 heures/semaine à l'École forestière de La Tuque, et ce, à compter du 8 janvier 2018.

Adoptée à l'unanimité.

4. Demandes d'aide ou de contribution financière

RÉSOLUTION CE 28 1217 :

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a le mandat de disposer des demandes de contribution ou d'aide financière présentées à la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a procédé à l'examen de demandes en tenant compte des critères établis par la Politique relative aux demandes de contribution ou d'aide financière présentées à la Commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire représentant du comité de parents Yves Cossette PROPOSE que soient autorisées les demandes de contribution ou d'aide financière décrites au document CE 1217-03.

Adoptée à l'unanimité.

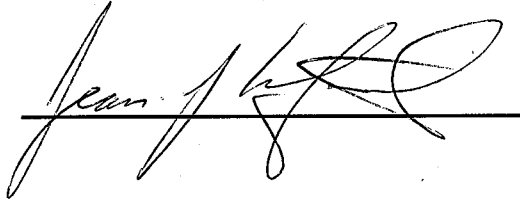
5. Clôture de la séance

RÉSOLUTION CE 29 1217 :

Monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE, vers les 19 h 05, que soit déclarée close la présente séance du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

PRÉSIDENT



SECRÉTAIRE

